



Retraites de la Poste : l'Etat ponctionne l'IRCANTEC de 1,8 milliard d'euros

Montreuil, le 9 juillet 2010

La réforme de la Poste transforme cette ancienne administration en structure de droit privé, ce qui entraîne un changement de statut des personnels nouvellement embauchés.

En effet, tous les nouveaux embauchés ne seront plus affiliés à l'IRCANTEC, mais à l'ARRCO-AGIRC. L'IRCANTEC affine donc les salariés contractuels (environ 150 000) restant dans le régime, auxquels elle devra verser des pensions, alors qu'elle ne touchera plus les cotisations des nouveaux embauchés après le 1er janvier 2011.

Malgré la répartition des cotisations et des charges entre les deux institutions de retraite prévue dans le protocole d'accord adopté le 9 juillet 2010 par le conseil d'administration de l'Ircantec, cette situation a un coût qui est chiffré à 1,8 milliards d'euros par les services de la Caisse des dépôts et consignations. Le Conseil d'administration de l'Ircantec a adopté cet accord avec l'AGIRC et l'ARRCO par 16 voix pour et 7 voix contre, CGT, FSU, Solidaires et AMF.

Ce même jour les administrateurs CGT de la commission paritaire de l'AGIRC et de l'ARRCO ont rejeté ce protocole. La CGT considère que le coût social de la réforme de la Poste aurait normalement dû être pris en charge par l'Etat employeur. Il n'en est rien et ce sont les réserves de l'IRCANTEC qui seront utilisées, réserves qui étaient sensées payer les retraites après 2020.

En plein débat sur la réforme des retraites, la CGT dénonce cette spoliation orchestrée par l'Etat sur les cotisations des affiliés à l'IRCANTEC qui ont déjà subi en 2008 une réforme qui va entraîner une diminution de plus de 25 % de leurs pensions.